

L'ARSF mettra à l'essai son modèle d'accréditation de l'assurance-automobile à l'automne 2025

Ces dernières années, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) a collaboré avec le secteur pour concevoir un nouveau modèle de surveillance audacieux pour l'assurance-automobile – un modèle qui priorise l'obtention de résultats équitables pour les consommateurs tout en encourageant l'innovation. Cette approche axée sur les principes et les résultats devrait être lancée à la fin de 2026 et s'appuie sur des outils, des processus et des technologies réglementaires modernes déjà en cours d'élaboration.

Au cœur du modèle figure un processus d'accréditation qui récompense les assureurs qui offrent constamment des résultats équitables pour les consommateurs. Ceux qui satisfont aux normes élevées de l'ARSF obtiendront des privilèges de dépôt revus à la hausse; ils bénéficieront d'un processus simplifié en matière d'approbation et d'une confiance renforcée. L'accréditation repose sur la responsabilisation, la transparence et un engagement commun envers l'équité.

Projet pilote d'évaluation de l'accréditation – appel d'intérêt auprès du secteur

L'ARSF lance un projet pilote de quatre mois pour mettre à l'essai ses nouvelles méthodes et ses nouveaux processus d'évaluation de l'accréditation et invite jusqu'à trois assureurs à y participer. Le projet pilote devrait être lancé cet automne. Il s'agit d'une occasion unique d'aider à peaufiner un modèle conçu pour relever la barre en matière d'équité tout en veillant à ce qu'il fonctionne dans la pratique.

L'ARSF est à la recherche d'assureurs de différentes tailles pour mettre à l'essai des approches proportionnées et fournir des commentaires utiles. La participation des assureurs contribuera à façonner le futur modèle de surveillance axé sur le risque.

Ce à quoi il faut s'attendre du projet pilote d'évaluation de l'accréditation de l'ARSF

L'évaluation de l'accréditation de l'ARSF vise à établir une nouvelle norme d'équité pour l'assurance-automobile. Le projet pilote permettra d'évaluer rigoureusement la mesure dans laquelle les assureurs obtiennent des résultats équitables pour les consommateurs grâce à des essais quantitatifs et qualitatifs. Il s'agira d'analyser l'exactitude des prix, de déterminer les risques de préjugés ou de discrimination et d'évaluer l'efficacité des efforts de réduction des coûts et de transparence des clients.

Au-delà des résultats, l'ARSF examinera également la solidité de la gouvernance en matière de notation et de souscription, ainsi que la robustesse de la gestion des risques du modèle et de la gouvernance des données. L'objectif est de veiller à ce que les principes d'équité pour les consommateurs soient intégrés dans la pratique.

Les assureurs sélectionnés pour le projet pilote ne devront pas nécessairement répondre à tous les critères d'accréditation. La barre est intentionnellement haute pour mettre à l'essai le processus et jeter les bases d'une surveillance future fondée sur les risques.

Même si le projet pilote n'aboutira pas à l'accréditation, il s'agit d'une occasion précieuse de participer à un stade précoce, d'obtenir des renseignements et d'aider à façonner l'avenir de la surveillance.

Évaluer si l'organisation est prête à participer au projet pilote

Pour déterminer si votre organisation souhaite participer au projet pilote, nous vous encourageons à :

- Examiner attentivement les lignes directrices proposées (liens ci-dessous)
- Confirmer la priorisation des ressources pour environ quatre mois à l'automne 2025 :

- Assister au lancement (octobre)
- Recueillir des informations pour appuyer l'évaluation (octobre et novembre)
- Participer activement aux réunions virtuelles et en personne (en cours)
- Assurer la réactivité aux questions/problèmes qui se présentent (en cours)
- Participer à la lecture finale à la fin de l'évaluation (début 2026) et avoir l'occasion de : a) recevoir des commentaires sur l'évaluation de l'assureur; b) présenter des commentaires à l'ARSF sur le processus ou l'expérience.
- Identifier les membres de la haute direction possédant une expertise approfondie en matière de produits, de tarification et de souscription qui seront les principales personnes-ressources pour le projet pilote.
- Obtenir le parrainage d'un cadre supérieur en assurance de personnes
- Vous engager à participer de façon ouverte et constructive

Exprimer votre intérêt

Si votre organisation envisage de participer, le moment est venu de vous manifester.

Communiquez avec votre responsable de la gestion des relations avant le jeudi 4 septembre 2025, pour manifester votre intérêt.

L'ARSF propose des séances d'information individuelles pour aider les assureurs à comprendre les attentes, les délais et ce dont il s'agit.

L'ARSF peut décider d'utiliser une loterie pour sélectionner les participants au projet pilote. Les noms des entreprises qui se portent volontaires ou qui sont sélectionnées ne seront pas publiés.

Pour en savoir plus :

- [Ligne directrice proposée : Ligne directrice sur la surveillance de la tarification et de la souscription de l'assurance-automobile \(chapitres 1 à 3\)](#)
- [Ligne directrice proposée : Chapitre 4 – Ligne directrice pour le dépôt des taux d'assurance](#)

À la suite des vastes consultations publiques qu'elle a menées en 2024-2025, l'ARSF vise à publier sa ligne directrice définitive sur la tarification et la souscription de l'assurance-automobile à l'automne 2025.